



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/09/11

Reçu en Préfecture le : 28/09/11  
CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du lundi 26 septembre 2011**  
**D - 2011/514**

***Aujourd'hui 26 septembre 2011, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Nicole SAINT ORICE

**Archives municipales. Convention de partenariat  
entre la Ville de Bordeaux (Archives municipales) et  
l'association Le Festin. Convention. Autorisation. Signature.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'architecte Cyprien Alfred-Duprat (1876-1933) occupe une place singulière dans l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme bordelais. En effet, outre la réalisation de bâtiments publics emblématiques tels que la Maison Cantonale de la Bastide ou de maisons particulières, il propose dès les années 1920 un ensemble de projets d'urbanisme et d'architecture destinés à assurer l'entrée de Bordeaux dans la modernité, projets dont les principes seront repris dans de nombreuses réalisations de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle tels que l'aménagement du quartier de Mériadeck ou la Cité administrative.

Dans le cadre de leur travail de valorisation du patrimoine régional, les éditions Le Festin souhaitent publier une réédition enrichie de l'ouvrage de Cyprien Alfred-Duprat, *Bordeaux un jour*, paru en 1929, dans lequel il présentait ces projets d'urbanisme et d'architecture. Sa parution est prévue lors d'EVENTO 2011, dont un des thèmes concerne les utopies urbaines.

Cette nouvelle publication a pour but de mettre en valeur la personnalité et la réflexion de cet architecte bordelais et de mettre en perspective ses talents visionnaires, au regard des transformations urbaines qui ont émaillé Bordeaux ces dernières décennies. Elle sera enrichie d'une réédition d'une conférence donnée par l'architecte intitulée *Visions de Bordeaux* et d'un texte inédit confié à l'historien et critique de l'architecture Marc Saboya. Chaque volume contiendra en outre un exemplaire du CD Rom *Cyprien Alfred-Duprat architecte (1876-1933). Bordeaux, des projets pour un siècle*, édité en 2007 par les Archives municipales, et qui n'a pas connu de diffusion à ce jour.

Afin de favoriser la parution de cette publication qui mettra largement en valeur le fonds d'architecte conservé par les Archives municipales ainsi que leur travail de numérisation et de valorisation de l'œuvre de Cyprien Alfred-Duprat, la Ville souhaite s'associer à cette publication.

Une convention de partenariat précisant les obligations des parties a été établie. En conséquence nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser M. le Maire :

- à signer cette convention
- à appliquer un prix de vente de 25 €, 50 exemplaires étant mis en vente aux Archives municipales et 50 réservés aux dons.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 septembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Dominique DUCASSOU**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
(ARCHIVES MUNICIPALES) ET L'ASSOCIATION LE FESTIN**

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, M. Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du

reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et

L'association Le Festin, exerçant la profession d'éditeur, représentée par Monsieur Xavier ROSAN, Directeur, domiciliée Bât. G2, 1, quai Armand-Lalande, 33300 Bordeaux (N° SIRET : 377 961 073 00022 ; N° APE 221 E0), ci-après dénommée Le Festin,

D'autre part

**IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Le Festin souhaite publier une réédition de l'ouvrage de Cyprien Alfred-Duprat, *Bordeaux un jour*, paru en 1929, aujourd'hui tombé dans le domaine public.

Une édition de cet ouvrage, dédiée par l'auteur, est conservée aux Archives municipales, ainsi qu'un fonds important de projets originaux de cet architecte. De plus, dans le cadre de leurs projets de numérisation et de valorisation, les Archives municipales ont édité, en 2007, un CR-Rom autour de l'œuvre de cet architecte, intitulé *Cyprien Alfred-Duprat architecte (1876-1933). Bordeaux, des projets pour un siècle...* dont les auteurs sont Marc Saboya et Franck Tallon, et qui n'a pas bénéficié de diffusion commerciale à ce jour.

Afin de favoriser sa parution et la diffusion du CD Rom qui sera joint, les Archives municipales souhaitent s'associer à la publication.

**CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIIT**

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Le Festin souhaite éditer, diffuser et distribuer un ouvrage qui comportera la réédition du texte et des planches de *Bordeaux un jour*, dont une partie est conservée sous forme originale par les Archives municipales, la réédition de la conférence donnée par l'architecte intitulée *Visions de Bordeaux*, et la publication d'un texte inédit confié à l'historien et critique de l'architecture Marc Saboya. Il sera mis en page par le graphiste Franck Tallon.

Chaque exemplaire de l'ouvrage contiendra également un exemplaire du CD Rom *Cyprien Alfred-Duprat architecte (1876-1933). Bordeaux, des projets pour un siècle*.

**ARTICLE 2 – CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE**

Format : 180 x 240 mm à la française.

Couverture : Cartonnée souple, papier Périgord Contrast 300 gr, pelliculage mat 1 face, vernis 1 face, Quadri R°.

Intérieurs : papier Satimat green 150 gr. papier écologique ; textes et illustrations fournis, entre 104 et 144 pages ; quadri R°/V°.

Façonnage : dos carré, cahiers cousus collés, insertion d'un CD-Rom

**ARTICLE 3 – FINANCEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le coût de l'ouvrage est estimé à 20.000 euros, répartis comme suit :

- Le Festin : 15000 euros

- Archives municipales 5000 euros.

Cette somme sera imputée sur le budget de fonctionnement des Archives municipales et versée par mandat administratif au compte N°210 258 03501 17 ; code banque : 42 559 ; code guichet : 00041 ; Banque Française de Crédit Coopératif (Bordeaux)

Les mandatements s'effectueront selon l'échéancier suivant :

- 30 % à la signature de la présente convention.
- 30 % à la signature du bon à tirer.
- le solde à parution de l'ouvrage et livraison des exemplaires revenant aux Archives municipales.

#### **ARTICLE 4 – DROITS SUR L'ŒUVRE**

L'œuvre de Cyprien Alfred-Duprat est désormais dans le domaine public.

En ce qui concerne les droits patrimoniaux sur l'exploitation des documents conservés aux Archives municipales et du CD Rom édité par elles, la Ville de Bordeaux cède à titre gracieux et de façon non exclusive les droits d'édition, de publication, de reproduction, de représentation et d'utilisations secondaires des documents fournis, sous quelque forme que ce soit, dans le monde entier et ce pour 70 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile suivant celle où l'œuvre a été publiée. Cette cession est limitée à la réalisation de l'ouvrage cité dans l'article 1 de la présente convention et à sa promotion.

En ce qui concerne les droits intellectuels sur le CD-Rom *Cyprien Alfred-Duprat architecte (1876-1933). Bordeaux, des projets pour un siècle...*, Le Festin négociera directement leur cession auprès des auteurs Marc Saboya et Franck Tallon, ceux-ci étant également les auteurs de l'ouvrage à paraître.

#### **ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION LE FESTIN**

Le Festin a en charge la mise en forme éditoriale, la réalisation graphique du livre et son suivi de fabrication. La maquette visera à mettre en valeur les propos développés, tout en s'inscrivant dans la démarche graphique de l'ensemble des éditions du Festin.

Le Festin s'engage à publier l'œuvre sous forme de livre dans les conditions prévues au présent contrat et à assurer à ce livre une exploitation permanente et suivie, ainsi qu'une diffusion commerciale, conformément aux usages de la profession.

Le Festin assurera également le pressage et l'insertion dans chaque volume du CD Rom *Cyprien Alfred-Duprat architecte (1876-1933). Bordeaux, des projets pour un siècle...* édité par les Archives municipales.

Le Festin s'engage à faire figurer sur chacun des exemplaires le nom des Archives municipales et de la Ville de Bordeaux, ainsi que le logo de la Ville de Bordeaux en 4<sup>e</sup> de couverture ; dans l'intérieur du volume, ceux des auteurs et photographes étant intervenus, ainsi que toutes les mentions obligatoires.

#### **ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX**

Les Archives municipales assurent la mise à disposition, sous forme numérique, des reproductions des ouvrages et documents et le contrôle de leur qualité.

Dans ce but, les Archives municipales remettront à une date à convenir les illustrations sous fichiers informatiques haute définition.

Par ailleurs, les Archives municipales autorisent le Festin à utiliser le master du CD-Rom *Cyprien Alfred-Duprat architecte (1876-1933). Bordeaux, des projets pour un siècle* pour assurer le pressage des exemplaires à insérer.

#### **ARTICLE 7 – VENTES**

Le prix de vente public de l'ouvrage est fixé à 25 euros TTC et le premier tirage sera fixé au minimum à 1000 ex.

Sur le 1<sup>er</sup> tirage, les Archives municipales disposeront de 50 exemplaires réservés aux dons et de 50 exemplaires pour la vente. Les exemplaires qu'elles désireraient en plus de ceux-ci leur seront facturés avec 35 % de remise sur le prix de vente au public.

Le stock des ouvrages à vendre par Le Festin est conservé et géré par ce dernier. Le Festin fera son affaire de la rémunération des libraires ou intermédiaires et, plus généralement, de tous les frais liés à la commercialisation des ouvrages vendus par lui. La différence entre les sommes engagées et les recettes effectuées, est acquise au Festin.

Le Festin se réserve d'exclure de la vente un certain nombre d'exemplaires réservés aux services de presse, à la promotion et la publicité de l'ouvrage, ainsi qu'au dépôt légal et tout envoi de justificatifs.

Le Festin s'engage à ne faire pilonner que les volumes défraîchis et inutilisables pour la vente.

Le Festin s'engage à ne procéder à la vente en solde de l'ouvrage qu'à condition que le stock excède largement les demandes courantes.

#### **ARTICLE 8 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

#### **ARTICLE 9 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile,

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex
- pour l'association Le Festin, en son siège social, Bât. G2, 1, quai Armand-Lalande, 33300 Bordeaux

Fait à Bordeaux en 5 exemplaires, le

P/O Le Maire de Bordeaux L'Adjoint au Maire,          Dominique Ducassou	Pour l'association Le Festin Le Directeur,          Xavier Rosan
---	---